

## **51 - Les Estivales - Organisation de la quatrième édition de la saison culturelle d'été du 22 juin au 31 août 2012 - Première attribution de subventions**

**M. GOVIGNAUX, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :** Depuis 2009, la Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine propose une saison culturelle estivale, en direction d'un large public -Bisontins et touristes de passage- s'appuyant en priorité sur la thématique du patrimoine et sur la diffusion musicale. Déclinée sous différentes formes et à travers différentes disciplines dans une logique de rendez-vous, la programmation des années antérieures a convaincu un public nombreux, ouvert à la découverte.

Cette 4<sup>ème</sup> édition, du 22 juin au 31 août 2012, s'inscrit dans la continuité des années précédentes, à travers un ensemble de propositions qui rythment les fins de semaines et investissent différents lieux de patrimoine de la ville (Cour du Palais Granvelle, Citadelle, Tours des Cordeliers et de Chamars).

La musique est toujours au centre de cette programmation, au fil des différents concerts proposés, dans le domaine des musiques actuelles comme de la musique classique, avec comme point d'orgue le Concert de l'Orchestre des Jeunes de la Métropole Rhin-Rhône le 14 juillet au Kursaal.

Cette édition 2012 cherchera également à favoriser les croisements avec d'autres disciplines artistiques, comme le théâtre ou la danse contemporaine, qui marquera l'ouverture et la clôture de cette saison culturelle d'été. La rencontre des publics et des propositions artistiques et culturelles sera également encouragée par la proposition inédite d'une série de concerts en lien avec les séances de cinéma de plein air inscrites dans le dispositif «Passeurs d'images» dans deux quartiers de la ville, ainsi que dans la Cour du Palais Granvelle.

L'élaboration et la réalisation de cette saison culturelle d'été reposent sur des partenariats étroits avec des structures et associations culturelles. La Rodia contribue ainsi au contenu artistique de la programmation musiques actuelles en cohérence avec l'esprit des «Estivales». Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Besançon est associé à la conception de la programmation des concerts de musique classique interprétés pour partie par des ensembles accueillant des professeurs ou d'anciens élèves.

Cette saison culturelle estivale s'articule également avec les propositions et le travail de la Citadelle, du Musée du Temps, de l'Office de Tourisme, du Théâtre de l'Espace, du Citron Vert ou du CLA, autant de partenaires qui participent à la mise en cohérence des différents rendez-vous culturels de l'été pour favoriser la circulation des publics et la diversité de l'offre culturelle.

Cette programmation culturelle fait l'objet de subventions pour des aides à la création et à la diffusion de projets d'associations et d'achats de prestations de la part de la Ville.

**Présentation synthétique de la programmation 2012 des «Estivales»****\* «Jours de Danse» - Compagnie Pernette / 22 et 23 juin - Centre-Ville et Citadelle**

Ouverture des «Estivales» et de la saison d'été de la Citadelle avec un grand rendez-vous pour la danse en espace public proposé par la Compagnie Pernette sur la thématique «danse et matière», qui se déclinera à travers différentes propositions chorégraphiques, parmi lesquelles un trio en milieu aquatique ou un «Bal de la Ouate».

**\* «Orgue en Ville», 4<sup>ème</sup> édition du Festival / du 29 juin au 8 juillet - églises, chapelles, Citadelle et Kursaal**

Le Festival proposera un programme intégrant les ensembles vocaux Contraste, Vocalia, Sine Nomine, autour du requiem de Fauré ou de la Petite messe solennelle de Rossini, l'ensemble de musique ancienne Le Jardin des Délices, des propositions mêlant la danse ou la photographie à l'orgue, une promenade musicale et théâtrale à la Citadelle et la participation de la Maîtrise des Petits Chanteurs de Saint-Marc.

**\* Concert de l'Orchestre des Jeunes de la Métropole Rhin-Rhône / le 14 juillet - Kursaal**

Concerts musiques actuelles / les vendredis soirs entre le 20 juillet et le 17 août - Cour du Palais Granvelle

Passant de la pop au rock, du jazz à la soul, cette programmation variée, soutenue par des artistes français et internationaux, favorisera les découvertes.

**\* Concerts musiques actuelles suivis de projections cinéma de plein air / mercredi 1<sup>er</sup> août, jeudi 2 août et vendredi 3 août - Montrapon-Fontaine Ecu, Clairs-Soleils et Cour du Palais Granvelle**

Une même proposition, autour d'un concert de chanson francophone africaine suivie d'une projection de plein air du film «Benda Bilili !» dans le cadre du dispositif Passeurs d'Images (les 1<sup>er</sup> et 2 août), sera déclinée trois soirs de suite dans trois lieux différents de Besançon, en ville comme dans deux quartiers.

**Concerts musique classique / les samedis soirs du 21 juillet au 11 août - Cour du Palais Granvelle**

Cette programmation donnera à entendre au public dans la Cour du Palais Granvelle un quatuor de saxophones, un quatuor de cors, un ensemble de percussions et un récital de piano.

**\* Flâneries Insolites / les vendredis et samedis entre 18 h et 20 h - Centre-Ville****- Détournement Urbain Poétique - Compagnie La Grave et Burlesque Equipée du Cycliste / les vendredis 20 et 27 juillet et les samedis 21 et 28 juillet - Centre-Ville**

Spectacle déambulatoire sous la forme d'un parcours urbain décalé, rythmé par des rencontres insolites et poétiques.

**- Besançon, de part en part ! - Compagnie Le Nez en l'Air / les vendredis 3, 10 et 17 août et les samedis 4, 11 et 18 août - Tour des Cordeliers**

Création théâtrale, mêlant lecture, manipulation d'objets et musique, construite autour de textes littéraires faisant référence à Besançon.

**- Rictus - Garniouze Inc. - en collaboration avec l'Association La Grosse Entreprise / les vendredi 17 et samedi 18 août - Centre-ville**

Spectacle déambulatoire autour des «Soliloques du pauvre» de Jehan Rictus avec un comédien et un musicien.

**\* Spectacle chorégraphique de clôture «Transports exceptionnels» - Compagnie Beau Geste / samedi 18 août à 20 h et 22 h - Centre-Ville (site à définir)**

Duo entre une pelleteuse et un danseur, mis en scène par le chorégraphe Dominique Boivin.

**\* Parcours-découverte et exposition - Besançon Ville d'Art et d'Histoire / du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août - Centre-Ville et Tour de Chamars**

Dans le cadre de Besançon Ville d'Art et d'Histoire, un parcours-découverte sera proposé dans la boucle et le quartier Battant, complété par une exposition à la Tour de Chamars.

Il est donc proposé d'allouer :

- une subvention de 15 000 € à l'Association «Na» pour l'organisation de l'événement «Jours de Danse».

Cette subvention fera l'objet de l'avenant n° 1 à la convention triennale 2012-2014 signée entre la Ville et l'Association.

- une subvention complémentaire de 7 000 € à l'Association «Orgue en Ville» pour l'organisation du «Festival Orgue en Ville».

- une subvention de 1 500 € à l'Association Espace Besançon - Planoise pour la projection du film «Benda Bilili !» dans la Cour du Palais Granvelle.

Cette subvention fera l'objet de l'avenant n° 2 à la convention annuelle 2012-2013 signée entre la Ville et l'Association.

- une subvention de 12 050 € à l'Association La Grave et Burlesque Equipée du Cycliste pour la création et la diffusion du spectacle déambulatoire «Détournement Urbain Poétique» dans le centre-ville de Besançon.

Cette subvention fera l'objet de l'avenant n° 1 à la convention triennale 2012-2014 signée entre la Ville et l'Association.

- une subvention complémentaire de 5 400 € à l'Association Le Nez en l'Air pour prolonger et finaliser le projet de création «Besançon, de part en part !».

- une subvention de 1 500 € à l'Association Le Citron vert pour l'organisation de la 6ème édition de sa «Pétanque Sonore» le samedi 21 juillet 2012 sur la Promenade Chamars.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 42 450 €, sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution de ces subventions,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les contrats, conventions ou avenants à intervenir.

**«M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarque, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. DAHOUI, M. MONNEUR, Mme JOLY et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 21 mai 2012.*